



HAL
open science

PAUL LACOMBE A LA FIN DU SECOND EMPIRE : UN LIBRE PENSEUR, DEFENSEUR DE LA LIBERTE DE PENSER

Didier Foucault

► **To cite this version:**

Didier Foucault. PAUL LACOMBE A LA FIN DU SECOND EMPIRE : UN LIBRE PENSEUR, DEFENSEUR DE LA LIBERTE DE PENSER . Agnès fine, Nicolas Adell. Histoire et anthropologie de la parenté. Autour de Paul Lacombe (1834-1919) , CTHS, pp.49-66, 2012. <hal-01736456>

HAL Id: hal-01736456

<https://hal.science/hal-01736456v1>

Submitted on 17 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Didier FOUCAULT

**PAUL LACOMBE A LA FIN DU SECOND EMPIRE :
UN LIBRE PENSEUR,
DEFENSEUR DE LA LIBERTE DE PENSER**

Puisque les catholiques pensent que nous autres, libres penseurs, nous empoisonnons les esprits, il est naturel qu'ils essaient de nous en empêcher par tous les moyens, même par le charbon de bois. Pourtant... d'où vient que moi qui pense de mon côté, que ce sont les catholiques qui sèment le poison, je ne songe pas à les empêcher par la force ?

Paul Lacombe¹

« Libre penseur », « défenseur de la libre pensée »... Qu'on me pardonne la redondance de ces deux expressions. Si je les ai associées à Paul Lacombe, c'est parce que l'une et l'autre définissent précisément tout un pan de son engagement idéologique. Notamment celui qu'il manifeste dans la première partie de sa carrière intellectuelle. Quand, sous le Second Empire, lié à des cercles positivistes et républicains, hostile au pouvoir personnel de Louis-Napoléon et adversaire résolu du cléricalisme, il livre au public ses premiers textes : articles dans des revues progressistes et essais politiques.

« Libre penseur », « défenseur de la liberté de penser »... En dépit de leur évidente proximité, ces deux idées ne doivent pas être confondues. Surtout si on les rapporte – ce qui est une précaution élémentaire quand on traite de l'histoire – au contexte de l'époque.

Voyons donc successivement ce qui, dans les dernières années du règne de Napoléon III, faisait de Paul Lacombe à la fois un libre penseur et un défenseur de la liberté de penser, pour bien situer dans quel courant du mouvement républicain il a inscrit ses engagements de jeunesse.

Dans l'arène du combat anticlérical

« Libre penseur »... Littré, contemporain de Lacombe, est on ne peut plus clair lorsqu'il définit cette expression : « Libres penseurs, nom donné à ceux qui refusent d'admettre la religion révélée »². En fait, on parle de libres penseurs, dans cette acception précise, depuis le début du XVIII^e siècle. C'est le déiste anglais Anthony Collins qui l'a popularisée après la publication à Londres en 1713, de son *Discourse of free-thinking*. Ceux que l'on désigne comme des libres penseurs, au XVIII^e siècle comme au XIX^e ou de nos jours, se caractérisent essentiellement par leur rejet radical de toute influence religieuse, tant dans le domaine des idées que dans celui des mœurs et de la vie sociale³.

Durant les dernières années du Second Empire, la cible est avant tout l'Église catholique qui, sous le pontificat de Pie IX, a profondément réaffirmé son ancrage réactionnaire. Le

¹ *La Pensée nouvelle*, 4 août 1867, p. 90.

² Littré (Emile), « Penseur », *Dictionnaire de la langue française*, 1877.

³ Voir Lalouette (Jacqueline), *La libre pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 187 et s.

Syllabus, publié en 1864, sonne, pour les progressistes comme un manifeste obscurantiste : tout ce qui symbolise à leurs yeux la modernité y est condamné sans appel⁴. Or l'emprise cléricale sur le pays est alors omniprésente. Louis-Napoléon s'est appuyé sur la droite conservatrice et la hiérarchie pour installer sa dictature. Et si l'empereur a pris ses distances avec l'Église dans les années 1860, du fait de l'hostilité pontificale envers sa politique italienne, l'influence des notables catholiques est restée considérable dans les cercles proches du pouvoir comme dans l'opposition royaliste.

Pour le jeune Lacombe⁵, fils d'un libre penseur républicain, qui eut Gambetta, cadurcien comme lui, pour ami et qui, adolescent, lisait la Bible pour la critiquer, cette chape qui s'est abattue sur la France, après les espoirs de liberté soulevés par la révolution de 1848, a été très tôt jugée intolérable. Arrivé à Paris alors que le neveu de Bonaparte renversait la république, il a fréquenté de jeunes intellectuels, tout aussi révoltés que lui : Pelletan, Despois, Vacherot, Barni, Morin, Rogeard⁶... Ces noms se retrouvent en signature des articles de l'*Avenir*, une

⁴ Telle est la conviction de Lacombe : « Par une encyclique récente, conforme, je l'avoue à l'esprit de la doctrine catholique, notre saint-père a anathémisé les libertés modernes, tous ces droits du sujet qu'on comprend généralement sous le terme de régime parlementaire », « La morale sous Louis XIV », *Revue moderne*, 1867, p. 97.

⁵ Les indications biographiques qui suivent sont tirées de Berr (Henri), « Un théoricien de l'Histoire-Science : Paul Lacombe », *L'histoire traditionnelle et la synthèse historique*, Paris, F. Alcan, (1921) 1935, p. 58 et s.

⁶ Tous ces jeunes gens ont, par la suite, occupé une place éminente dans les combats républicains. Eugène Pelletan (1813-1884), d'origine protestante, lié dans sa jeunesse avec George Sand et Lamartine, franc-maçon, figure majeure de l'action républicaine sous le Second Empire et député en 1863, est un des fondateurs de la Troisième République. Ministre sans portefeuille du gouvernement de Défense nationale (1870), député (1871-1876), sénateur (1876-1884), il a publié de nombreux ouvrages politiques ainsi que des textes où il défend un humaniste libre penseur et spiritualiste : *Profession de foi du XIX^e siècle* (1852), *Les Droits de l'homme*, 1858, *Dieu est-il mort ?* (1883). Eugène Despois (1818-1876), normalien, est révoqué pour refus de prêter serment après le coup d'État de 1851. Il consacre alors son temps à la traduction d'auteurs anciens et à la publication des œuvres d'Abélard et de Molière. Républicain libéral, il est nommé bibliothécaire adjoint à la Sorbonne en 1870. Collaborateur de nombreuses revues, dont *La Liberté de penser*, *L'Avenir* et *La Morale indépendante*, il a publié entre autres, *Les lettres et la liberté* (1865). Étienne Vacherot (1809-1897), normalien influencé par Michelet et l'éclectisme de Victor Cousin, commence une carrière de professeur de philosophie qui le conduit à la direction de l'École normale supérieure (1838). Son rayonnement ainsi que le contenu de ses cours où, tout en introduisant l'hégélianisme, il questionne les fondements néo-platoniciens du christianisme, lui valent des accusations de panthéisme et d'athéisme. Devenu républicain, il refuse de prêter serment après le coup d'État et vit difficilement en collaborant à des revues de libres penseurs, comme *L'Avenir*. Emprisonné à la fin du Second Empire, il est élu maire du V^e arrondissement pendant le siège de Paris. Député en 1871, il soutient la politique de Thiers. D'abord fidèle aux républicains lors des débats constitutionnels, il rejoint le Sénat, siège à droite et se rapproche des monarchistes. Vacherot, qui a exercé une grande influence sur Taine et la jeunesse intellectuelle des années 1830-1860, a écrit divers ouvrages de philosophie et des textes politiques, dont le plus marquant est *La démocratie* (1860), tentative de synthèse entre le libéralisme et la république. Jules-Romain Barni (1818-1878), normalien, agrégé de philosophie, travaille comme secrétaire de Victor Cousin avant d'entamer une carrière d'enseignant. Devenu républicain, il est élu en 1848 vice-président de la Société démocratique des libres penseurs. Révoqué de l'enseignement pour avoir refusé le serment à Louis-Napoléon, il fonde avec Louis Brisson *L'Avenir* et collabore à *La Liberté de penser*, avant de vivre en exil à Genève. Il devient un des responsables de la Ligue internationale de la paix et de la liberté. L'empire renversé, il revient en France et dirige l'éphémère *Bulletin de la République* du gouvernement de Défense nationale. Radical, il est élu député en 1872 et participe au combat républicain jusqu'en 1876, où, pour des raisons de santé, il renonce à un nouveau mandat. Il a publié plusieurs ouvrages consacrés à la philosophie kantienne, ainsi que *Les martyrs de la libre pensée* (1862). Frédéric Morin (1823-1874), normalien, professeur de philosophie, révoqué pour refus de serment, collabore à des publications d'opposition et subit, à ce titre, plusieurs emprisonnements. Nommé préfet de Saône-et-Loire par le gouvernement de Défense nationale, il démissionne en février 1871. Son parcours intellectuel l'a conduit de la gauche chrétienne aux cercles de libres penseurs qui fondent *La Morale indépendante* (1865). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de philosophie et d'histoire. Louis-Auguste Rogeard (1820-1896), Normalien, révoqué pour avoir refusé de prêter serment, s'affirme comme un publiciste et un opposant farouche. Il doit s'exiler pour éviter une lourde peine de prison à la fin du Second Empire. Rentré à Paris, il participe à la Commune. Condamné à mort par contumace, il vit en exil et ne revient en France qu'après l'amnistie de 1880.

revue qu'ils ont publiée ensemble en 1855 et qui a rapidement cessé de paraître. Étudiant à la faculté de droit puis à l'École des Chartes, Lacombe a vécu d'expédients. Un temps secrétaire du philosophe et ancien ministre Victor Cousin, puis d'une femme de lettre en vue, Marie d'Agoult⁷, il a prêté sa plume à des publications alimentaires.

Autour de 1860, alors que ses études sont achevées, il s'initie au positivisme. Dans une lettre à Charles Ferry⁸, il reconnaît sa dette envers la philosophie d'Auguste Comte, mais prend – détail intéressant pour notre sujet – ses distances envers les « oripeaux religieux dont son fondateur l'avait affublée », en ne conservant, en bon rationaliste, que « son principe qui découlait du discours de d'Alembert sur l'*Encyclopédie* »⁹. Il n'est pas indifférent au saint-simonisme, dont il partage la confiance dans le progrès matériel, et se trouve marqué par l'empirisme et l'utilitarisme qui dominent alors la pensée anglaise ; en revanche, quelques aspects de l'hégélianisme exceptés, il se montre bien moins sensible aux apports de la philosophie allemande¹⁰.

Dans la période suivante, il signe quelques articles dans *La Réforme littéraire*, la *Revue philosophique et religieuse*, la *Revue politique* ou *La Rive gauche*... Autant de titres proches des milieux républicains de la capitale. Sa situation matérielle demeure précaire, à l'image de celles des éditeurs qui accueillent sa prose et que le pouvoir étrangle de taxes dans le but d'étouffer les feuilles de l'opposition :

Il m'est arrivé quelquefois d'écrire dans les journaux ; or, toute peine mérite salaire ; quand j'ai été payé de ma peine, ce qui n'a pas toujours eu lieu, j'ai reçu un prix ridicule ; je ne suis pas exigeant, je me serais contenté de gagner autant qu'un savetier. Mais quoi ! C'était encore trop. L'administration du journal payait aussi cher qu'elle pouvait ; je le savais, je ne l'accusais pas ; mais j'avais conscience que l'État mettait dans sa poche ce qui aurait dû entrer dans la mienne¹¹.

C'est véritablement à partir de 1867 que s'affirme la stature intellectuelle de Lacombe. Il publie son essai sur *Le mariage libre*. Il s'y oppose frontalement aux catholiques, en défendant des conceptions ouvertement laïques en matière de relations sexuelles et d'union amoureuse. Il dénonce également leur « austérité toute superficielle qui, après avoir proclamé l'idéal le plus rigoureux, s'accommode de la réalité la plus dissolue »¹². Surtout, il collabore à *La Pensée nouvelle*. Dans l'éditorial du premier numéro daté du 19 mai 1867, Louis Asseline¹³ définit clairement la ligne que suivront les auteurs :

⁷ Marie de Flavigny, comtesse d'Agoult (1805-1876), femme de lettres, liée à George Sand et maîtresse de Liszt, a laissé de nombreuses œuvres, dont une *Histoire de la Révolution de 1848*, publiée en 1851 sous le pseudonyme de Daniel Stern.

⁸ P. Lacombe était à cette époque en relation avec Jules Ferry et son frère Charles (1834-1909). Ce dernier, banquier républicain, a soutenu la politique de Thiers comme préfet, entre 1871 et 1873, puis a participé aux combats républicains à la Chambre (1881-1885, 1893-1902) et au Sénat (1888-1891).

⁹ Cité par Berr (H.), *op. cit.*, p. 60.

¹⁰ En 1867, il avoue « avoir un peu lu Hegel » et, surtout, le connaître à partir de la *Métaphysique et la Science* de Vacherot, la *Logique de Hegel* de Véra et l'*Esthétique de Hegel* de Bénard. Dans le même « Bulletin » de *La Pensée nouvelle* du 14 juin 1868, il signale également sa lecture d'un article de Renan consacré à Feuerbach. Il ne semble pas avoir éprouvé d'intérêt pour Marx, dont l'influence commence à se faire sentir dans les cercles internationalistes parisiens.

¹¹ *Mes droits*, Paris, Germer Baillière, 1869, p.12.

¹² *Le Mariage libre*, Paris, Librairie des auteurs, 1867, p. 106.

¹³ Louis Asseline (1829-1878), avocat républicain et matérialiste, avait précédemment fondé la *Revue encyclopédique*, supprimée dès son premier numéro, et la *Libre pensée*. Élu maire du XIV^e arrondissement pendant le siège de Paris en 1870. Membre du Conseil de Paris jusqu'à sa mort, il avait rejoint la franc-maçonnerie.

Notre ambition est de pratiquer exclusivement la méthode scientifique de l'observation et de l'expérience ; nous voulons l'appliquer à toutes les directions de la pensée humaine, à tous les ordres de phénomènes, qu'il s'agisse de biologie ou d'histoire, de physique ou de morale, de géologie ou d'esthétique. Nous avons à cœur d'affranchir notre esprit et celui de nos lecteurs de toutes les hypothèses *a priori* et de tous les systèmes abstraits, en un mot d'éliminer de la théorie et de la pratique l'absolu.

Certes, les animateurs de la revue clament qu'ils poursuivent l'entreprise interrompue de la *Libre pensée* de Massol¹⁴, mais ils se distinguent de manière polémique de ce dernier, en revendiquant un matérialisme militant¹⁵. Le clivage est ainsi nettement marqué avec « les divers groupes spiritualistes, plus ou moins amis de la liberté d'esprit »¹⁶. Lacombe partage entièrement ces vues. Contre Etienne Vacherot et surtout Ernest Renan, à qui il reproche une attitude ambiguë et pour tout dire « hypocrite », il revendique hautement son athéisme :

Quant au mot athée [...], nous le méritons parfaitement et nous sommes trop francs, trop amis de la clarté et de la propriété des mots pour le décliner. Après cela, si vous mettez dans le mot une intention insultante, il n'importe ; c'est votre affaire plutôt que la nôtre¹⁷.

L'aventure de *La Pensée nouvelle* durera deux ans. La revue traite des sujets variés. Elle rend compte de nombreux ouvrages et se lance volontiers dans de vives controverses. Singulièrement contre les cléricaux qui ne ménagent pas, non plus, leurs attaques contre elle. Dans ces joutes, Lacombe, excelle. S'il ne néglige aucun argument philosophique pour soutenir ses thèses et démolir celles de ses adversaires, il ne dédaigne pas de manier l'ironie. Une ironie caustique aux accents voltairiens.

Deux exemples parmi bien d'autres de même veine.

La canonisation de Jeanne d'Arc¹⁸ ?

La papauté ne l'accordera pas, j'en répons. À moins qu'elle n'ait changé de religion. Pourquoi ? Parce que catholiquement parlant, Jeanne d'Arc a été durement condamnée, et brûlée irrécusablement.

Pour Lacombe, en effet, la pucelle a désobéi en permanence à l'Église. Quant à son procès, il a été instruit par les plus hautes autorités de la hiérarchie et de la théologie du temps, sans qu'aucune d'elles ne prenne la défense de l'accusée. En guise de conclusion, Lacombe glisse le savoureux conseil suivant aux autorités romaines :

Savez-vous, si vous deviez canoniser quelqu'un en cette affaire, qui vous devriez choisir ? Eh, mon Dieu ! C'est le juge de Jeanne d'Arc, l'évêque de Beauvais ! Je sais bien qu'il a un diable de nom... mais entre nous, vous lui devez une réparation : il fut logique, il fut conséquent [...], il fut catholique jusqu'au bout. [...] Le calendrier aurait saint Cauchon ; j'en conviens, ce n'est pas fort agréable.

En une autre occasion, Lacombe fait un parallèle entre les situations de Rome et de Paris¹⁹. À Rome, sont réunis les plus éminentes figures de la catholicité en vue de canoniser

¹⁴ *La Libre pensée*, hebdomadaire parisien, où collaboraient des blanquistes ainsi que des saint-simoniens, lancé le 21 octobre 1866, avait cessé de paraître le 24 février 1867. Marie-Alexandre Massol (1805-1875), journaliste, philosophe et franc-maçon, avait auparavant fondé *La Morale indépendante* (1865-1866).

¹⁵ Ainsi, dans le même numéro, A. Coudereau traite de « La morale matérialiste », André Lefèvre de « La naissance des dieux ».

¹⁶ Lefèvre (A.), « Bulletin », *La Pensée nouvelle*, 2 juin 1867.

¹⁷ « Bulletin », *La Pensée nouvelle*, 14 juin 1868.

¹⁸ « Jeanne d'Arc sera-t-elle canonisée ? », *La Pensée nouvelle*, 19 mai 1867.

¹⁹ « Bulletin », *La Pensée nouvelle*, 4 août 1867.

« un certain nombre de défunts, qui sont convaincus d'avoir exhalé d'excellentes odeurs après leur mort, ou de s'être conservés frais comme l'œil, durant des années, dans leur bière, contre tous les usages reçus ». À Paris, se tient l'exposition universelle de 1867. Autrement dit :

Un concours où quiconque a trouvé un moyen de rendre l'existence plus facile ou plus agréable, vient demander sa récompense... Rendre l'existence plus agréable, c'est assurément verser dans l'hérésie capitale, c'est faire acte d'immoralité au premier chef, et outrager supérieurement le seigneur, qui pour principal commandement a enjoint l'homme à être malheureux sur cette terre.

La Jérusalem terrestre d'un côté, Sodome et Gomorrhe – ou quasiment – de l'autre. Le choix de Dieu paraît évident. Eh ! bien non, constate, un brin amusé, l'athée :

Dans ces conjonctures, alors que Rome mérite toutes les faveurs et Paris toutes les rigueurs divines, c'est Rome qui est frappé par le choléra et c'est Paris qui jouit de la santé la plus florissante.

Arguments faciles ? Soit ! À condition de ne pas oublier que dans le camp adverse, qui disposait de moyens considérables pour contrôler l'opinion publique, on faisait flèche de tout bois en employant des arguments bien plus grossiers – et autrement plus violents – que ceux de nos libres penseurs.

Il est à noter que ces derniers ne s'en tenaient pas à ce niveau de réplique.

D'un côté, *La Pensée nouvelle* et ses collaborateurs ont à cœur de faire connaître l'histoire du matérialisme : la revue présente par exemple des ouvrages consacrés à l'épicurisme ; elle publie des traductions de Lucrèce ; Asseline, pour sa part, est l'auteur d'un livre consacré à Diderot...

D'un autre côté, les avancées de la science, en biologie, en paléontologie ou en psychologie²⁰, sont systématiquement exploitées. Ainsi, Paul Lacombe est-il amené à faire la présentation du premier tome de l'ouvrage d'Élysée Reclus intitulé *La Terre*²¹. L'admiration du critique court d'un bout à l'autre de l'article, tant est magistrale la présentation de notre planète par le géographe. Rappelant que Goethe faisait remarquer à Napoléon l'ignorance des Français pour cette science, Lacombe n'hésite pas à dire qu'avec de tels livres le poète allemand « finirait par avoir tort ». Sans négliger les autres mérites de l'ouvrage, il insiste sur un point :

Ce qui m'a paru surtout bien exposé et mis en pleine lumière, c'est précisément l'instabilité singulière de cette terre, de ces rocs qui semblent si immuables et qui ont longtemps passé pour tels.

Et de reprendre, longues citations de Reclus à l'appui, de multiples exemples qui montrent comment les montagnes s'érigent avant d'être rabotées par l'érosion, les mers s'étendent et finissent par se combler, les fleuves transforment le relief : bref comment les paysages sont en lente mais perpétuelle mutation. Tant d'éloges, n'empêchent pas Lacombe d'exprimer un regret : l'auteur, en dépit d'un parti pris évolutionniste incompatible avec les

²⁰ Par exemple, pour critiquer les conceptions spiritualistes de l'âme.

²¹ « *La terre* (E. Reclus) », *La Pensée nouvelle*, 16 février 1868. Lacombe et Reclus étaient vers cette époque en relations étroites. En 1870, ils ont cosigné, avec J. Toussaint et André Léo (en fait, Madame de Champeix, romancière et essayiste féministe qui participa à la Commune), le manifeste de lancement d'un nouveau journal intitulé *L'Agriculteur*. Adressé « à tous les démocrates », il se fixait pour but de rallier les masses paysannes qui restaient fidèles à l'empire alors que l'opposition remportait les élections dans les villes. Le projet n'a, semble-t-il, pas eu de suite.

théories géo-biologiques fixistes de l'Église, n'offrirait-il pas prise à une récupération religieuse ?

Il m'a semblé un peu trop préoccupé de trouver partout des harmonies, des convenances profondes. [...] On le prendrait parfois pour un chercheur de causes finales, ce qu'il n'est pas assurément.

[...] La perfection n'existe que dans notre esprit ; c'est la forme que l'esprit humain impose à la réalité ; le sceau glorieux dont il la couronne. Malheureusement, l'esprit s'y trompe souvent ; souvent il attribue à la réalité ce qui n'appartient qu'à lui. Craignons donc toujours de voir se relever au sein de la nature les dieux que la raison a renversés ailleurs.

Influence indirecte de la dialectique hégélienne ? Ou, au contraire, filiation matérialiste, qui, depuis Héraclite, considère que « tout est fluent » dans la nature ? À moins qu'il ne tire de telles leçons épistémologiques de son intérêt pour l'histoire ? Quoi qu'il en soit cette idée d'évolution, de plasticité mouvante du réel – une idée éminemment moderne autour de 1860 – apparaît comme fortement ancrée dans la conception du monde que se fait Lacombe à cette époque. On en trouve, par exemple, une déclinaison aussi originale que profonde dans une remarque sur la méthode pour appréhender la pensée d'un auteur :

Nous avons une idée fautive de l'individu, nous concevons sous ce mot un être un, simple et constant, comme il n'y en a guère. Plus on ira, plus on reviendra de cette erreur ; plus on distinguera avec soin le jour, l'instant ; plus on bornera notre jugement au rapide moment où l'individu aura été saisi et considéré ; et ce procédé avancera singulièrement l'art de la critique²².

Un libre penseur devant la question de la morale

Mais, en cette fin de Second Empire, c'est un autre sujet qui passionne Lacombe et auquel il consacre plusieurs articles : la question de la morale²³.

Du strict point de vue de l'histoire de la libre pensée, il s'agit en effet d'une question cruciale, puisque, des aristocrates et érudits libertins du XVII^e siècle aux voltairiens des Lumières et jusqu'aux libres penseurs de la bourgeoisie triomphante du XIX^e, si l'on concédait au moins une utilité à la religion et à l'Église, c'est en raison de leur impact sur la morale publique. Imaginant le soliloque embarrassé d'un athée de son temps après une discussion avec un chrétien, voici comment Lacombe résumait cette commode justification du ralliement au parti de l'ordre de nombreux anticléricaux :

« Si la morale tient à l'idée de Dieu et de l'autre vie [...], il est clair que la doctrine catholique doit l'emporter sur ta conception à toi, libre penseur, car elle est incontestablement plus précise et plus menaçante. » Le libre penseur n'a garde de confier ses doutes à son adversaire catholique : tout au contraire, il persiste dans sa libre pensée plus que jamais ; seulement, il ajoute à sa profession de foi ce corollaire : « il faut une religion pour réfréner le peuple²⁴. »

²² « Bulletin », *La Pensée nouvelle*, 14 juin 1868.

²³ Outre l'article « La morale sous Louis XIV », déjà cité et publié dans la *Revue moderne*, les principales interventions de Lacombe sur le sujet dans *La Pensée nouvelle* sont : « Un point de morale », 26 janvier 1868 ; « Droit et devoir », 23 février 1868, ainsi que les éditoriaux, intitulés « Bulletin », du 8 mars et du 3 mai 1868, consacrés à la question du libre arbitre dans une perspective éthique et celui du 14 juin, qui met en cause les positions – fluctuantes selon Lacombe – d'Ernest Renan...

²⁴ « La morale sous Louis XIV », *op. cit.*, p. 91-92.

Là est, véritablement, la pierre de touche, qui distingue deux conceptions opposées de la libre pensée. Une conception réactionnaire et élitiste, d'un côté. Par crainte des émeutes sociales et de ses poussées révolutionnaires – elles ont été nombreuses depuis 1789 et la colère sourde des Parisiens allait dans peu de temps éclater dans la Commune – les notables, qui se rient en petits cercles des croyances et des superstitions des chrétiens, se félicitent que le clergé tienne la « populace » en laisse en brandissant la crainte du diable et de l'enfer... Une conception progressiste et démocratique, de l'autre. Considérant que la religion est une aliénation pour tous les hommes, d'autres libres penseurs, dans les rangs desquels se range Lacombe, considèrent au contraire qu'il faut ruiner totalement son influence idéologique en développant l'instruction publique et en propageant les avancées de la science et de la philosophie dans l'ensemble du corps social.

L'idée, que Lacombe martèle contre ceux qui cautionnent le cléricisme au nom même de la morale, est qu'en aucune manière la religion n'influe sur le degré de moralité d'une société²⁵. La démonstration d'une telle assertion – de ce paradoxe, pourrait-on dire, si l'on se situe au niveau de l'opinion générale – Lacombe ne veut pas la tirer d'un raisonnement spéculatif et abstrait. En bon empiriste, en bon positiviste, il se gardera bien de toute tentation « métaphysique ». Il va, au contraire, chercher « dans quel sens l'histoire, l'expérience du passé, décide cette question ». Pour que sa thèse ne puisse être contestée, il choisit une époque réputée pour sa piété :

On croyait à Dieu, à la Providence, au paradis et à l'enfer dans le XVII^e siècle, sous le règne de Louis XIV. On y croyait plus, à coup sûr, qu'on ne le fait à présent. [...] Donc, s'il est vrai que la foi est la condition de la moralité, l'époque de Louis XIV doit passer notre siècle en bonnes mœurs autant qu'il le passe en conviction religieuse²⁶.

Passons sur la démonstration, elle s'étire sur des pages. Signalons simplement que Lacombe ne recherche pas la facilité en se contentant de décrire les frasques amoureuses du roi Soleil ou de ses courtisans. Non, et là l'on trouve des préoccupations qui en feront un pionnier de la sociologie en France, c'est dans les structures profondes de la société et des institutions, façonnées par le despotisme monarchique, qu'il va déceler les causes de ce que les moralistes dénoncent comme de l'immoralité. Autre renversement de perspective : c'est dans les classes dirigeantes – noblesse, financiers, magistrats... – qu'il trouve les manifestations les plus éclatantes de cette corruption des mœurs. L'injustice de la fiscalité, l'oppression seigneuriale, la partialité des tribunaux pèsent sur le peuple : ce n'est pas de son sein que surgissent les formes les plus condamnables de l'immoralité mais de celui de ses oppresseurs. Quant au clergé, qui devrait corriger les conduites et remettre dans le droit chemin les brebis égarées, il cautionne hypocritement l'état de fait en se coulant dans le système :

Ce que les murs des confessionnaux entendaient, dans cette saison bénie ; quels torrents d'iniquités coulaient sous les yeux stoïques du clergé d'alors, on peut se le figurer [...]. Après la confession universelle, la communion universelle. La sainte table était assiégée [...]. C'était splendide ! – À peine les dernières vibrations des cloches de Pâques s'étaient-elles évanouies en l'air, que tout recommençait ; le prince retaxait ses sujets à mort ; les gentilshommes se remettaient à dépouiller et à battre les paysans ; les traitants retournaient à la suction, les gabelous rentraient en guerre, les magistrats remontaient sur leurs sièges boiteux, les voleurs et les soldats se réembusquaient sur les routes, Mme de Montespan redevenait grosse²⁷.

²⁵ Pierre Bayle, dans les *Pensées diverses sur la comète* (1682) a été un des premiers à soutenir cette thèse qui ruinait un argument largement utilisé de l'apologétique chrétienne.

²⁶ « La morale sous Louis XIV », *op. cit.*, p. 92.

²⁷ *Ibidem*, p. 111.

Dans ces conditions, faut-il, comme le clament les conservateurs et comme le fulmine le pape, regretter, au nom de la morale, l'Ancien Régime et déplorer la corruption des sociétés nées de la Révolution ? Faut-il s'accommoder, vaille que vaille, du cléricalisme, au prétexte, qu'en propageant la peur de l'enfer, il serait indispensable au bon ordre public et privé ? Après un bel éloge de l'action des « hommes de la Révolution », la conclusion de Lacombe est on ne peut plus claire :

L'expérience, la voici ! Une pensée d'égalité, pure de tout concept religieux, réalisée dans la loi et dans la police, a produit dans les mœurs la plus immense et la plus heureuse de toutes les révolutions qu'on eût jamais vue. Et quant à l'exécution de cette salutaire réforme, elle a été procurée par des laïques libres penseurs, en dépit des résistances furieuses des prêtres qui, à la fin, comme toutes les autres classes de la société, s'en sont trouvés meilleurs. Car, notons-le bien, c'est aux diables de 89 que les saints d'aujourd'hui doivent cette austérité ou cette décence de mœurs qui est le dernier argument en faveur de leur doctrine²⁸.

Si les principes moraux n'ont pas une origine transcendante, si la peur du jugement dernier ne pousse pas les hommes, qu'est-ce qui guidera leur conduite dans le sens du bien et les écartera du mal ? Dans des lignes qui éclairent l'idée profondément humaniste qu'il se faisait de la justice et des sanctions qu'elle devait infliger aux criminels²⁹, Lacombe n'écarte pas le sentiment de crainte comme ressort individuel pour maintenir une conduite dans le droit chemin. Il précise toutefois qu'il ne s'agit pas là, véritablement, d'honnêteté mais plutôt de prudence :

La crainte du châtement temporel n'est pas la vertu, non plus que la crainte de l'enfer. toutes les deux appartiennent à la catégorie de l'utile ; elles relèvent de l'intérêt bien entendu, et non du sens du juste³⁰.

Poussant plus avant sa réflexion, il en vient à s'interroger sur ce qui conduit l'esprit humain à faire le bien. Et là, sur ce terrain, il est vrai très délicat pour un matérialiste qui ne s'en tient pas à une vision utilitariste de la morale, Lacombe se trouve en difficulté. Polémiquant avec un auteur catholique, un certain M. Chevé, s'il n'a pas de mal à montrer à quelles apories conduit l'hypothèse d'une origine divine de la vertu et du sentiment de justice, il se révèle moins convainquant lorsqu'il expose les raisons qui le conduisent à obéir à sa conscience : « Je lui obéis par plaisir, tout simplement [...]. Le mal que je vois faire aux autres, blesse ma conscience ; celui que je fais la met au supplice : c'est comme cela »³¹. Argument un peu court, il faut le reconnaître, même quand on ajoute : « C'est affaire de convenance entre notre nature et certains objets extérieurs. [...] Il y a entre tout cela et mon esprit une convenance naturelle. La vertu est un goût, c'est le goût du bien »³². Difficile d'en savoir plus sur ce sentiment inné, naturel, qui conduirait l'homme vers le bien plutôt que vers le mal, même si, dans un autre texte, quasi contemporain, Lacombe semble esquisser une autre explication :

²⁸ *Ibidem*, p. 115.

²⁹ Pour Lacombe en effet, « les grosses punitions d'autrefois s'offraient à l'esprit comme fort incertaines ; l'impunité était une question d'alliance, de fortune, de crédit ». Elle encourageait donc le crime et conduisait la législation à se montrer très dure. Au contraire, un régime équitable, qui n'épargne personne, est plus dissuasif. Il peut donc se contenter de « peines légères » (*ibidem*, p. 112).

³⁰ *Ibidem*.

³¹ *La Pensée nouvelle*, « Bulletin », 30 juin 1867.

³² *Ibidem*.

Le caractère juste ou injuste d'un acte ne dépend pas de ce que vous appelez la société ; cela n'a aucun rapport avec elle. Ni la volonté d'un homme ni celle de cent mille ne peuvent rien changer à la qualité d'un acte ; il est bon ou mauvais, suivant que tous peuvent ou ne peuvent pas le faire sans collision, suivant qu'il est ou non compatible avec le maintien de l'égalité³³.

Le bien ne résulterait pas seulement d'un sentiment inné de justice, ce serait aussi l'expression d'une nécessité de la vie en société.

Liberté de penser et combat pour la démocratie

Si, à la fin du Second Empire, l'engagement de Paul Lacombe dans les cercles de libres penseurs républicains est sans concession, qu'en est-il exactement de ses positions sur la liberté de penser en général ? Une chose est, en effet, de pointer la religion et l'Église comme des facteurs d'aliénation des consciences et de les combattre avec d'autant plus de virulence qu'on est convaincu de la supériorité des opinions que l'on professe ; autre chose est de reconnaître ce droit à ceux-là mêmes que l'on combat ; surtout si l'on est persuadé que ces derniers n'ont pour but que d'interdire les moyens par lesquelles cette liberté de penser peut exister dans la société.

Ces questions, Lacombe se les est posées. Il leur a apporté des réponses claires dans un livre intitulé simplement *Mes droits*. Publié à Paris en 1869, l'ouvrage traite de deux sujets d'actualité qui, en cette fin de règne de Napoléon III, ont soulevé à la Chambre et dans l'opinion publique des débats passionnés : la liberté de la presse et la liberté de réunion.

Sous les coups de boutoir de l'opposition, le régime impérial s'est libéralisé au cours des années 1860. La propagande des républicains pour le rétablissement et l'extension des droits étouffés depuis le coup d'État de 1851, a commencé à porter ses fruits. Mais les concessions du gouvernement sont parcimonieuses et se trouvent contournées par des dispositions insidieuses qui en affaiblissent la portée. Ainsi en est-il de la loi du 11 mars 1868 sur le régime de la presse. Voulu par Napoléon, qui espère apaiser l'agitation de ses adversaires, elle se heurte à l'hostilité des partisans de l'empire autoritaire, conduits par le ministre Rouher. Au final, si la suppression de l'avertissement et de l'autorisation va dans le sens d'une libéralisation, il n'en va pas de même du cautionnement, du timbre et des articles réprimant les délits de presse. Sur tous ces points, Paul Lacombe se montre intransigeant : ce sont des atteintes graves à la liberté de la presse, en contradiction avec l'affirmation de son principe dans la loi.

Le cautionnement place les éditeurs de journaux et les imprimeurs sous une redoutable épée de Damoclès. Il contraint les journalistes à se censurer eux-mêmes et réserve, de fait, la possibilité de fonder un journal à ceux qui pourront courir le risque de perdre des sommes considérables :

Ce qui crève les yeux d'abord dans votre loi sur la presse, c'est le chiffre énorme des cautionnements : 60.000 fr. pour un journal quotidien de Paris ! Vous n'y allez pas de main morte. Pourquoi ce cautionnement, s'il vous plaît ? – La raison en est simple : les journalistes sont pauvres, ce métier n'est pas lucratif [...]. Mais n'avez-vous pas l'imprimeur, toujours condamné avec l'écrivain, qui en répond ? – L'imprimeur n'est pas toujours riche non plus [...]. Si j'ai 60.000 fr., je pourrai exercer le droit que vous voulez bien reconnaître à chacun, dans une société démocratique, de publier un journal. Si je n'ai pas 60.000.fr., je ne publierai pas, je me tairai, je garderai le silence des pauvres³⁴.

³³ *Mes droits, op. cit.*, p. 20-21.

³⁴ *Ibidem*, p. 8.

Même constat sur le droit de timbre, qui surcharge d'un lourd « impôt » la vente des exemplaires, limite leur diffusion et compromet la viabilité économique des entreprises de presse :

Le timbre suffit pour empêcher les journaux de vivre ; avec le timbre, ils ne peuvent que végéter. Voyez dans quelles conditions se trouve un journal de Paris qu'on vend 15 c. le numéro. Il doit payer 4 c. pour la poste, 5 c. pour le timbre ; il lui reste donc 6 c. pour les frais d'impression, de rédaction et d'administration. Les 5 c. de timbre représentent ce que le journal pourrait gagner ; c'est tout le bénéfice possible dont l'État s'empare. Les journalistes travaillent et l'État profite³⁵.

Les poursuites auxquelles s'exposent auteurs et éditeurs vont à l'encontre des risques inhérents à la vocation même du journaliste.

Il est impossible de faire le métier de journaliste de manière à ne jamais donner prise. Aucun écrivain, avec la volonté la plus ferme d'être juste, exact et mesuré, ne peut se dire, après un article : En voilà un qui ne m'enverra pas en prison³⁶.

Quant aux sanctions qui menacent les publicistes, est-ce vraiment leurs fautes qu'elles punissent ? Ne seraient-elles pas plutôt un indicateur du degré de despotisme du pouvoir en place ?

La situation du journaliste est singulière. Les chances de condamnation augmentent pour lui non à proportion de ses démérites, mais à proportion de ceux du gouvernement³⁷.

Avec un acharnement méthodique, qui par excès de souci pédagogique n'évite ni longueurs ni lourdeurs, Lacombe se fait l'avocat d'une liberté sans limites de la presse. Il ne nie pas que, sur les terrains de l'injure et de la calomnie, cette liberté pose problème mais, à ses yeux, il y a plus d'inconvénients à légiférer sur le sujet qu'à prendre le risque de quelques abus regrettables. Quant à l'assertion selon laquelle un excès de liberté de la presse, et par conséquent une libre expression de l'opposition, menacerait l'ordre social, Lacombe la retourne pour soutenir une proposition inverse :

La presse a une autre influence qui est encore bien plus puissante pour supprimer les révolutions, c'est celle qu'elle exerce sur les gouvernements. La terreur excessive qu'elle leur inspire les retient dans la voie de la raison. Et comme les révolutions sortent toujours des excès des gouvernements, on peut dire avec une parfaite justesse que la presse est le remède le plus efficace contre les révolutions. Là où elle n'est pas entièrement libre, il peut encore y en avoir ; on n'en verra jamais là où sa liberté sera illimitée. Un peuple qui n'a que la parole pour s'entendre est sujet à des révoltes partielles très fréquentes³⁸.

L'engagement passionné de Lacombe en faveur de la liberté de la presse ne lui fait pas oublier qu'une autre liberté publique est en danger, celle de réunion. Sur le plan des principes, l'enjeu est identique. Mais, en donnant à cette question une dimension sociale, il montre en quoi, pour un authentique démocrate, ce terrain de lutte ne doit pas être négligé. Ce ne sont pas, en effet, les mêmes classes de citoyens qui sont concernées par ces deux moyens de s'impliquer dans le combat politique.

³⁵ *Ibidem*, p. 12.

³⁶ *Ibidem*, p. 111.

³⁷ *Ibidem*, p. 113.

³⁸ *Ibidem*, p. 165.

Les clubs, les meetings, les réunions politiques ont sur les journaux des avantages très considérables. Peu de personnes concourent à la rédaction des journaux, relativement au nombre de celles qui participent aux réunions³⁹.

Le républicain Lacombe fait bien sûr allusion aux « classes populaires ». Il mesure particulièrement combien il reste de chemin à parcourir pour gagner la confiance des campagnes. C'est par les réunions publiques que les militants réussiront à entraîner les masses rurales. De cette dynamique naîtra une véritable émancipation culturelle de cette partie nombreuse de la nation.

L'orateur prend plus aisément le ton convenable à son auditoire, au besoin il se sert de son dialecte et lui parle son patois. Le droit de réunion est un droit essentiellement démocratique. Le droit de réunion serait en ce moment beaucoup plus utile au peuple que la liberté de la presse. Il ferait promptement l'éducation politique du peuple français, qui a tant besoin d'éducation, quoi qu'en puissent dire ses courtisans. Le peuple, une fois éveillé au désir de savoir ce qui le touche, sentirait le besoin d'apprendre à lire, puis lirait autre chose que de la politique. Dans les pays protestants, le paysan apprend à lire par religion, pour lire la Bible. Chez nous, le paysan n'en fera jamais autant pour lire son livre de messe. Il faut que la politique supplée la religion⁴⁰.

Ces batailles, toutes conjoncturelles et dirigées contre des dispositions législatives restreignant les libertés de la presse et de réunion, Lacombe ne les mène pas uniquement pour lui ou son propre parti. Elles ont une portée universelle. Les libertés illimitées de la presse et de réunion – conditions indispensables à une véritable liberté de penser – supposent que chacun puisse exprimer son opinion. Y compris, ceux-là mêmes qu'on combat. Pour Lacombe, ce n'est pas seulement un principe qui doit s'imposer comme la conséquence d'un syllogisme. Il le soutient avec une argumentation plus élaborée, celle de l'utilité, de la fécondité même, pour le progrès des connaissances, de ce que nous appelons aujourd'hui le pluralisme.

Ceux qui m'approuvent me rendent de grands services. En réfléchissant mes idées, ils me les présentent le plus souvent sous des aspects nouveaux, ils me justifient mes propres opinions par des raisons nouvelles que je n'avais pas aperçues ; ce qui n'était quelquefois qu'un préjugé devient grâce à eux une conviction. Leur assentiment, en m'apprenant que je ne suis pas seul, vivifie mes croyances, réchauffe mon zèle ; je me sens dix fois plus animé à la poursuite de la vérité.

Ceux qui me désapprouvent critiquent mes opinions, nient mes croyances ; ceux-là me sont plus utiles encore. S'ils ont tort, leurs mauvais raisonnements me confirment. La faiblesse de leurs objections devient pour moi le meilleur signe que je suis dans le vrai. S'ils ont raison et s'ils me convertissent, voilà un immense profit pour moi. Supposez qu'ils ne réussissent qu'à m'ébranler, je doute et c'est déjà beaucoup, c'est le commencement de la sagesse. À mon insu je modère mon opinion, je la mitige ; j'en laisse tomber la partie défectueuse.

Si, comme c'est plus probable, nous avons chacun de notre côté tort et raison à la fois, en consolidant ce que mes idées ont de vrai, et en usant peu à peu ce qu'elles ont de faux, ils affinent toujours l'alliage. Tout cela est excellent. J'en vis davantage, j'en travaille avec plus d'ardeur ; j'en étudie avec plus d'amour ; j'avance dans la voie de la vérité ; et comme je fais aux autres ce qu'ils me font, sans le vouloir, sans y penser, je leur rends les mêmes services⁴¹.

³⁹ *Ibidem*, p. 126-127.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 128.

⁴¹ *Ibidem*, p. 85-86.

* * *

Dans les dernières années du Second Empire, Paul Lacombe est un homme engagé dans les combats pour la libre pensée. Une libre pensée qui, pour lui, ne peut admettre la moindre entrave. Une libre pensée, qui doit donc couvrir l'ensemble du champ sémantique qu'autorise cette expression.

Certes, dans son sens étroit, Lacombe est un de ces libres penseurs proclamés, qui combattent la religion et son prolongement institutionnel, l'Église. Antichrétien, il ne se contente pourtant pas du rejet de la révélation ; cette contrainte qui enferme la pensée à l'intérieur d'un carcan et l'empêche, par exemple, de se hasarder où la raison et les découvertes de la science l'invitent à aller. Anticlérical, la dénonciation du clergé, de ses turpitudes ou de son emprise excessive sur les consciences et les institutions, n'est pas pour lui une fin en soi. Il se distingue donc d'autres courants, plus modérés, qui se réclament eux aussi de la libre pensée⁴² :

- Les déistes et les spiritualistes, d'une part ; ils ont, comme lui, dépouillé la religion de ses croyances superfétatoires et de ses rites inutiles, mais ils acceptent l'idée d'un être suprême ou laissent de vagues forces surnaturelles interférer dans le cours du monde⁴³.

- Les agnostiques, de l'autre ; eux sont restés au milieu du gué, ils ne se décident pas à écarter toute possibilité d'existence d'une divinité.

Pour Lacombe, au contraire, le combat pour la libre pensée doit être sans compromis sur le plan des idées. Il se range ainsi, et le revendique, parmi les athées matérialistes.

Lacombe se démarque cependant des matérialistes conservateurs ; pour eux, la libre pensée est une sorte de luxe mondain. Par intérêt de classe et par crainte du désordre, ils sont prêts aux pires compromis avec les cléricaux. Pour Lacombe, au contraire, la libre pensée a nécessairement une dimension sociale et culturelle universelle. C'est une libération intellectuelle qui ne peut concerner seulement une élite. Ce sont toutes les catégories sociales – et notamment les ouvriers et les paysans – qui, par l'éducation, doivent en bénéficier.

En cela, Lacombe inscrit sans ambiguïté son combat dans le camp républicain. Et ce, à une époque où ce parti progresse rapidement et s'appête à prendre le pouvoir à l'occasion de la tragique défaite de 1870.

Pourtant, dès 1869, dès son essai politique intitulé *Mes droits*, Lacombe a pris ses distances avec une frange influente des partisans de la république. Défendant, pour tous et comme un principe intangible, la liberté de penser, il ne conçoit pas qu'au nom de la république, au nom de la liberté même, l'on porte atteinte à la liberté de quiconque. République et liberté sont unies consubstantiellement et ne peuvent – sous aucun prétexte – être dissociées. La liberté de penser et d'exprimer sa pensée est même, pour lui, par l'effet stimulant du débat d'idées contradictoires, un gage de la vitalité et de la supériorité du régime républicain.

Ces avertissements, lancés au temps où les républicains étaient encore dans l'opposition, Lacombe les précise, dans les derniers mois de 1870, après leur arrivée au pouvoir. Dans un pamphlet intitulé *La République, la liberté*⁴⁴, il s'exprime au nom des « républicains libéraux », contre les « républicains dictatoriaux ». Avec la même verve et la même énergie qu'il fustigeait les cléricaux, il dénonce la tentation de placer – comme en 1793, au temps de la Terreur – les libertés sous le boisseau. Son combat est alors centré sur la défense du

⁴² Pour plus de détails sur les différents courants qui traversent la libre pensée au XIX^e siècle et leur influence, voir Lalouette (Jacqueline), *op. cit.*, p. 143 et s.

⁴³ Qu'on pense à Victor Hugo qui faisait tourner les tables...

⁴⁴ Publié à Paris, chez Armand Le Chevalier, 1870.

suffrage universel que certains républicains mettraient volontiers entre parenthèses, par crainte du vote réactionnaire des campagnes.

Combattant intransigeant de la libre pensée sous l'Empire, Lacombe est devenu un défenseur intransigeant de la liberté en général, contre tous ceux qui y porteraient atteintes, fussent-ils ses amis républicains désormais au pouvoir !

(Publié dans Agnès Fine, Nicolas Adell, *Histoire et anthropologie de la parenté. Autour de Paul Lacombe (1834-1919)*, Paris, CTHS, 2112, p. 49-66)